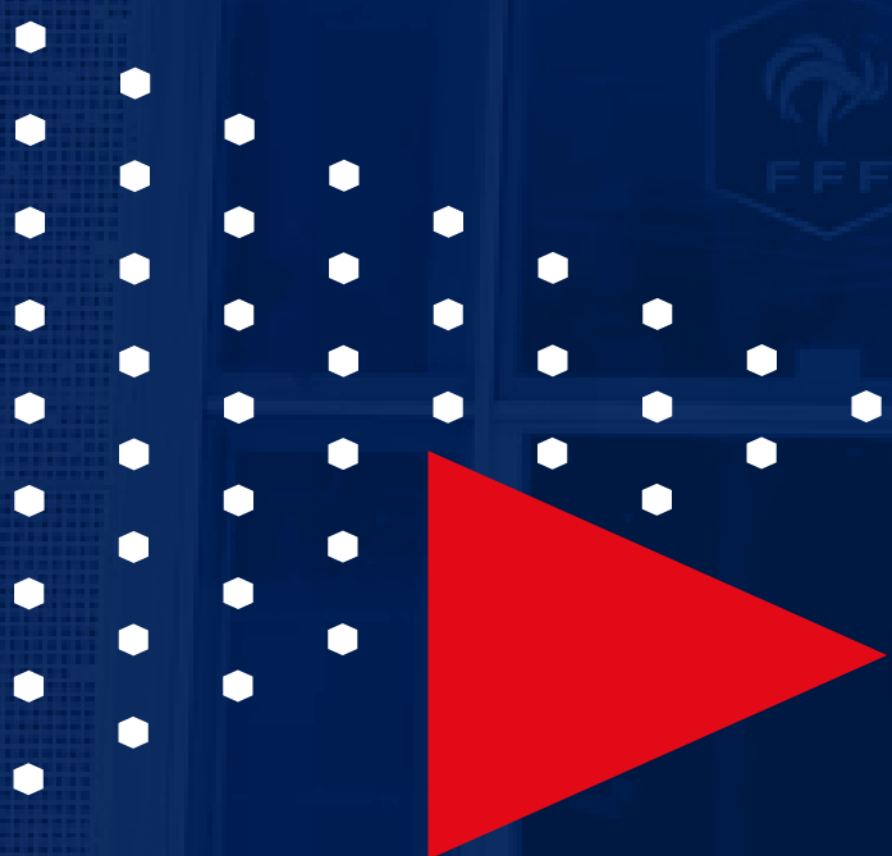




LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 09 JUIN 2023

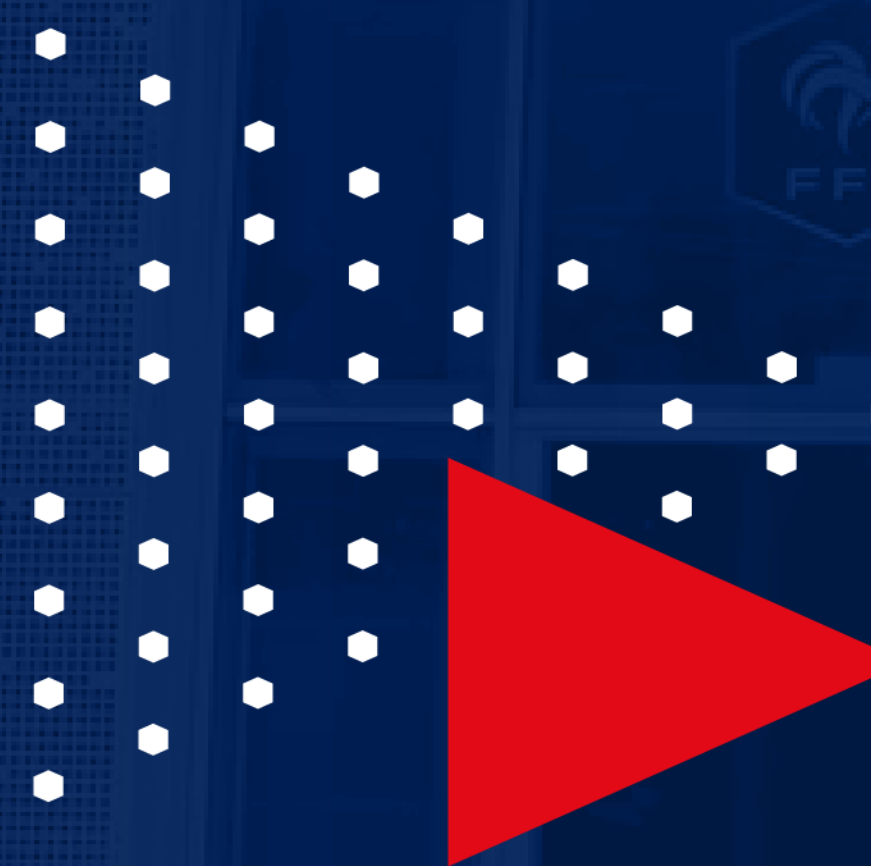


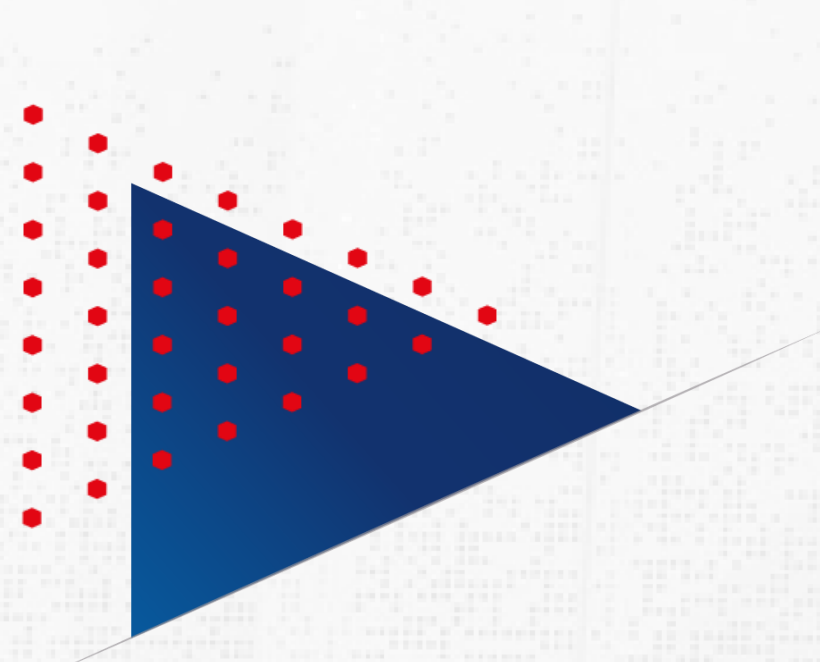


LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

ACTEURS DU VIVRE ENSEMBLE

VENDREDI 09 JUIN 2023





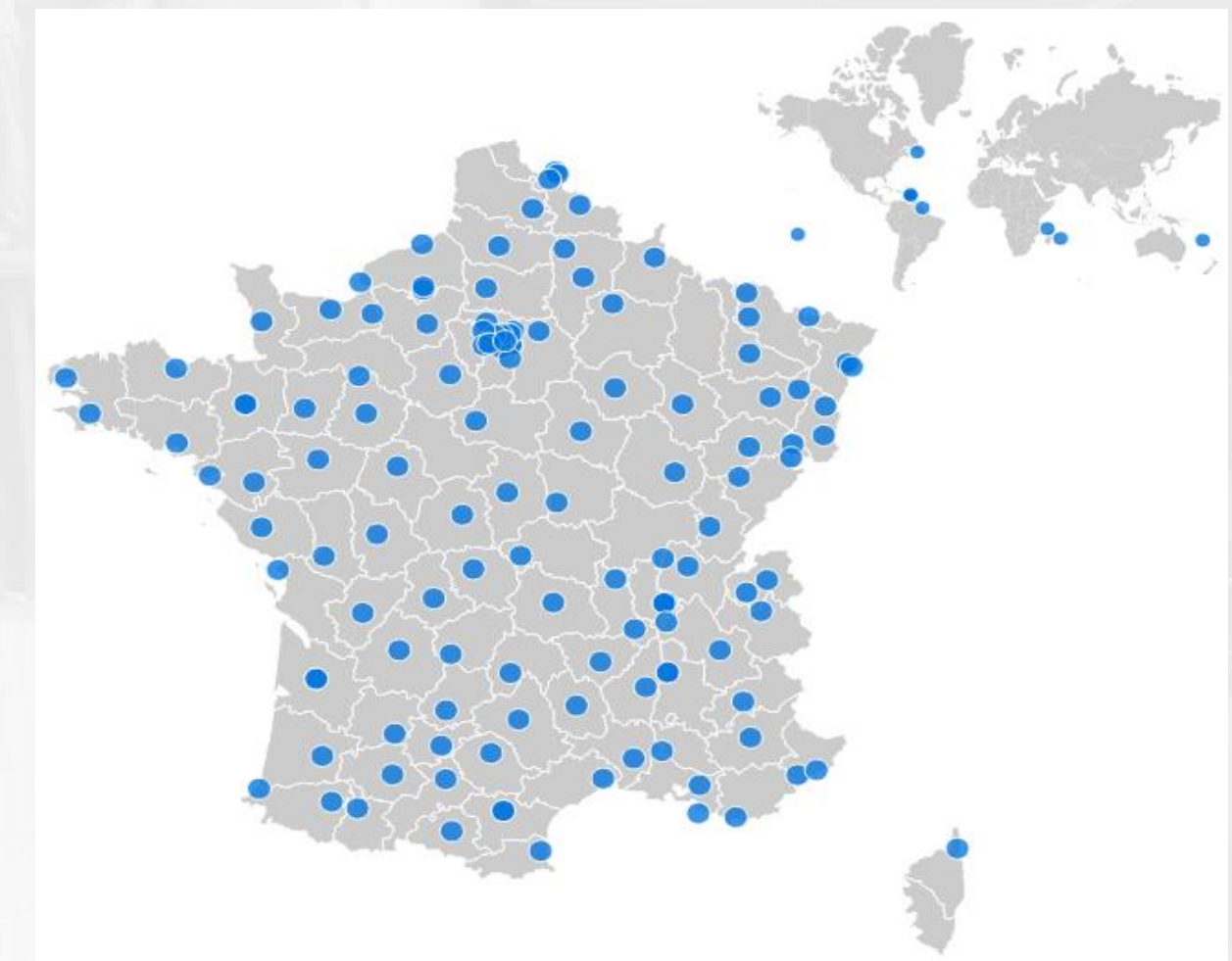
Victimes Plus Jamais Seules

INTERVENTION DE JÉRÔME BERTIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL



LA FÉDÉRATION ET LE RÉSEAU FRANCE VICTIMES

- ▶ 1986 : Création de l'INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation).
- ▶ 2004 : Reconnue comme la fédération nationale des associations d'aide aux victimes (AAV).
- ▶ 2017 : INAVEM devient la Fédération France Victimes.
- ▶ **Missions** : animer, coordonner et promouvoir le Réseau des 130 associations d'aide aux victimes (AAV) adhérentes au bénéfice de toutes les personnes qui s'estiment victimes.
- ▶ **130 associations adhérentes**, dans l'hexagone et Outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Martin et Polynésie Française.
- ▶ Environ **1650 professionnel.le.s** : accueillant.e.s, juristes, psychologues et travailleurs.se.s sociaux.les.
- ▶ Les **AAV reçoivent 350 000 victimes par an** dans plus de **850 lieux d'accueil**, ouverts à tout public, toute personne s'estimant victime d'une infraction pénale (atteintes aux biens ou à la personne).





UN ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES PAR LES AAV GLOBAL ET PLURIDISCIPLINAIRE

- ▶ Une écoute privilégiée : empathie, bienveillance, neutralité, juste distance, pour évaluer toutes les conséquences de l'infraction sur la victime et identifier les difficultés.
- ▶ Une prise en charge globale et dans la durée :
 - Information sur les droits : accompagnement pédagogique de l'information, vulgarisation des règles, compréhension des procédures et des droits, information adaptée à la personne : plaintes, procédures, indemnisation, préparation aux audiences, etc.
 - Aide psychologique : accompagnement dans l'épreuve, verbalisation, favoriser le questionnement personnel, retrouver en elle les ressources nécessaires, évaluation et adaptation du soutien, gestion du choc émotionnel, stress post-traumatique, groupes de parole, ateliers utilisant le sport pour accompagner la reconstruction, etc.
 - Accompagnement social : aide dans les démarches, etc.
- ▶ Une orientation vers d'autres services professionnels (avocats, services sociaux et médico-psychologiques, assurances, associations spécialisées, etc.).
- ▶ Un respect de l'autonomie de décision de la victime et un recueil du consentement pour toutes démarches.



UNE LIGNE D'ÉCOUTE DÉDIÉE AUX LICENCIÉ.E.S DE LA FFF

N° : 01 73 038 442

- ▶ Ligne ouverte 7j/7, de 9h à 21h, avec au bout du fil une équipe d'écoutant.e.s professionnel.le.s.
- ▶ Traitement par la plateforme téléphonique France Victimes → identification directe d'un appel concernant la FFF, avec une écoute **anonyme, confidentielle, sans jugement**, pour libérer la parole, rompre l'isolement et diminuer le sentiment d'insécurité.
- ▶ Informations :
 - Sur l'accompagnement possible au sein d'une AAV ;
 - Sur Signal Sport ;
 - Sur la possibilité de faire remonter des informations à la FFF par la plateforme téléphonique ou par l'appelant.e).

▶ L'appelant.e accepte la mise en lien :



Selon son choix :

- L'appelant.e contacte l'association ;
- L'association contacte l'appelant.e ;
- Mise en lien directe avec l'association ;
- + Possibilité de remontées d'informations à la FFF.

▶ L'appelant.e refuse les propositions :

- Les différentes informations lui sont transmises ;
- Le service reste à sa disposition.

Nb: tout échange d'informations ne se fait qu'avec l'accord de la victime



BILAN PROVISOIRE DES SOLLICITATIONS SUR LE NUMÉRO DÉDIÉ FFF

ACTIONS FUTURES

Sollicitations entre octobre 2022 et fin mai 2023 :

- ▶ 25 appels reçus concernant des situations de victimes : Appelants : Professionnel.le (48%), Parent de la victime (32%), Victime (20%).
- ▶ Victimes :
 - 48% de victimes mineures au moment des faits (44% majeures - 8% inconnu).
 - Tous types de licencié.e.s FFF victimes (56% victimes licence joueur ; autre type de licence des victimes : éducateur.rice, dirigeant.e, arbitre).
- ▶ Faits :
 - France Victimes contactée pour tous types de faits de violences dans le cadre du football (CBV, Menaces et injures, Harcèlement, Violences sexuelles, Discrimination).
 - Pour des faits récents (entre 1 à 3 mois avant l'appel à 74%)

Actions 2023-2024 :

- ▶ Mieux faire connaître le dispositif auprès de tous les licencié.e.s FFF ;
- ▶ Faciliter la mise en lien avec nos services avec une proposition de rappels aux victimes qui le souhaiteraient suite à un signalement ;
- ▶ Renforcer les liens en local ;
- ▶ Sensibiliser aux violences les licencié.es et acteurs.rices de la FFF.